

CONSEIL SYNDICAL du 06.05.2026 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni le mercredi 6 mai 2026 à 14h00, en mairie de Saint André sur sèvre a délibéré sur les points suivants :

Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : OK

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 25.02.2026

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérangère SOULARD, Alexandra BITEAU, Esther MAHIET-LUCAS.

Messieurs Bruno BODIN, Patrice LABAEYE, Thierry MAROLLEAU, Dany GRELLIER.

Etaient excusés :

Monsieur Cyrille GUIBERT

Monsieur Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Monsieur Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais.

Etaient absents : Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFFREY et Madame Catherine POUPET.

Ont assisté également : Madame Marianne BARCELO, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Monsieur David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, Monsieur François EPINARD, Service Culture, Conseil Départemental de la Vendée

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Election : Seconde vice-présidence du Syndicat Mixte et délégués des membres statutaires.

Tour de table de présentation des nouveaux élus

Election en SEANCE : Les statuts du syndicat mixte rappellent que la composition du bureau syndical est la suivante :

ARTICLE 5 : Le bureau comprend :

- Une présidence
- Deux vice-présidences
- Un délégué de chaque membre statutaire

Pour donner suite aux dernières élections, il s'agit de procéder à l'élection de la seconde vice-présidence et des 2 délégués pour les 2 membres statutaires intercommunaux sortants à savoir : Agglomération du bocage bressuirais et Communauté de communes du pays de Pouzauges.

Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Bruno BODIN

Election de la seconde vice-présidence :

Mme Sylvie RENAUDIN, Présidente, propose de procéder à l'élection de la seconde Vice-Présidence, au scrutin secret et à la majorité absolue, composant le bureau du Syndicat Mixte.

Mr Dany GRELLIER second Vice-président : 7 voix pour
Mr Dany GRELLIER est élu second vice-président.

Election des 2 délégués sortants :

Mme Sylvie RENAUDIN, Présidente, propose de procéder à l'élection de 2 délégués sortants sur 4 délégués des membres statutaires au scrutin secret et à la majorité absolue, composant le bureau du Syndicat Mixte.

Sont déjà élus :

- **Mr Cyrille GUIBERT**, délégué du conseil départemental de la Vendée.
- **Mr Thierry MAROLLEAU**, délégué du conseil départemental des Deux-Sèvres.

Election :

- **Mr Bruno BODIN**, délégué de l'Agglomération du Bocage Bressuirais : 8 voix pour
Mr Bruno BODIN est élu.

- **Mr Patrice LABAEYE** délégué de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges :
8 voix pour
Mr Patrice LABAEYE est élu.

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical valident l'élection de la seconde présidence ainsi que des deux délégués du bureau à savoir :

Mr Dany GRELLIER pour la seconde vice-présidence, membre du bureau,

Mr Bruno BODIN pour le délégué membre du bureau représentant l'agglomération du Bocage Bressuirais,

Mr Patrice LABAEYE pour le délégué membre du bureau représentant la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Election Membres Agent et Elus au sein du CNAS (Comité national d'action sociale)

Le syndicat mixte du château de Saint Mesmin est adhérent au CNAS (Comité national d'action sociale) depuis 2007. Le personnel du syndicat mixte bénéficie ainsi de prestations contribuant à améliorer son quotidien.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux.

Conformément à l'organisation paritaire de l'association, le CNAS invite le conseil syndical du château de Saint Mesmin à désigner pour les six années à venir, un élu et un agent qui représenteront le château de Saint Mesmin en qualité de délégués.

Proposition Représentant Elu : **Sylvie RENAUDIN**

Proposition Représentant Agent : **Caroline TORRES FROMETA.**

Election :

- **Mme Sylvie RENAUDIN** collège des élus du CNAS : 8 voix pour
Mme Sylvie RENAUDIN est élue.
- **Mme Caroline TORRES FROMETA**, collège des agents du CNAS : 8 voix pour
Mme Caroline TORRES FROMETA est élue.

Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical valident l'élection des deux représentants du CNAS à savoir :

Mme Sylvie RENAUDIN pour représenter le château de Saint Mesmin au sein du collège des élus du CNAS

Madame Caroline TORRES FROMETA pour représenter le château de Saint Mesmin au sein du collège des agents du CNAS.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Protection sociale complémentaire : Santé et prévoyance

Par délibérations n°25.931 pour la prévoyance et 25.932 pour la santé, en date du 3 décembre 2025 et après passage avec avis défavorable en CST en date du 4 novembre 2025, les élus du syndicat mixte ont décidé :

- *De verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque « **santé** » du CDG79, en fixant le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **15€ brut**, par agent, par mois.*
- *De verser une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant souscrit au contrat Prévoyance MNT proposé dans le cadre de la convention de participation sur le risque « **Prévoyance** » du CDG79, en fixant le niveau de participation financière de la collectivité à **hauteur de 9€ brut**, par agent, par mois.*

Une simulation en ligne permet pour les agents de calculer le nouveau montant retenu sur les salaires lié au taux de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Base salaire brut des agents de la collectivité (traitement base + RI + NBI) (catégorie A et C)

- *2 agents de Catégorie C : c'est une hausse de 18.66€ à 59.05€ soit près de 40€/mois*
- *1 agent de Catégorie A : C'est une hausse de 28.84€ à 91.32€, soit près de 63€/mois*

Il est proposé de revoir les participations financières de la collectivité comme suit :

- Participation de la collectivité pour la santé : **15€ brut/mois/agent**
- Participation de la collectivité pour la prévoyance : **25 € brut/mois/agent**

NB : Les orientations choisies feront l'objet d'une saisine signée qui sera transmise au CST pour avis sur le choix du dispositif et des montants de participation. Il conviendra de délibérer définitivement après avis du CST.

Proposition retenue

Les membres du conseil syndical valident les nouvelles orientations suivantes : Dans le cadre de la contribution au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'il emploie souscrivent (Santé et prévoyance), les membres présents redéfinissent ainsi un nouveau montant de participation mensuelle par agent, à savoir : pour la garantie Prévoyance **de 25 € brut /agent/mois** et pour la garantie Santé **de 15€ brut/agent/mois**. Ils laissent Madame la présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

B- RESTAURATION MH ET AMENAGEMENT DU SITE

Etudes ATELIER 27

Une rencontre a eu lieu, le mardi 24 mars 2026, à 14h, au château de Saint Mesmin avec la DRAC Nouvelle Aquitaine et Atelier 27 en présence de Monsieur Dany GRELLIER, vice-président du château de Saint Mesmin et Caroline TORRES FROMETA, directrice.

La rencontre a permis un temps d'échange et une visite du château.

Les points abordés ont été les suivants :

- **Conservation au titre des MH du donjon : Gestion des infiltrations**
 - o Temps 0 : Traitement des agressions biologiques et investigations complémentaires (le mэрule/infiltration chemin de ronde)/URGENT
 - o Temps 1 : Restauration extérieure des maçonneries du donjon.
 - o *Le temps 2 s'intercalerait entre 1 et 3 pour démarrer la salle de médiation.*
 - o Temps 3 : Restauration intérieure du donjon.

La DRAC Nouvelle Aquitaine pourra apporter son soutien financier aux études futures qu'à partir du budget Etat en 2027 (APS/APD/Autorisation travaux/ PRO (Etudes de projet) /ACT (assistance au MO pour passation des marchés de travaux/DCE). En effet, les crédits votés par la loi de finances 2026 ne permettront pas une participation au vu des baisses budgétaires annoncées d'environ 30% pour le ministère de la culture.

Estimation Travaux donjon :

Donjon	Montant travaux	Montant	Total	TVA20%	Total TTC
	HT	Maitrise œuvre	Travaux et MOHT		
	HT	HT			
Temps 0	46 500,00 €	10 220,00 €	56 720,00 €	11 344,00 €	68 064,00 €
Temps 1	185 868,00 €	22 016,14 €	207 884,14 €	41 576,83 €	249 460,97 €
Temps 3	96 014,28 €	13 581,50 €	109 595,78 €	21 919,16 €	131 514,93 €
TOTAL	328 382,28 €	45 817,64 €	374 199,92 €	74 839,98 €	449 039,90 €

- Aménagement d'une salle pédagogique

- Temps 2 : Aménagement de la salle de médiation dont 2 projets ont été présentés : version RDC et version Etage

Estimation Version Aménagement RDC :

Salle RDC	Montant		Total		
	Montant travaux HT	Maitrise œuvre HT	Travaux et MO HT	TVA20%	Total TTC
Temps 2	499 993,91 €	56 999,36 €	556 993,27 €	111 398,65 €	668 391,92 €
TOTAL	499 993,91 €	56 999,36 €	556 993,27 €	111 398,65 €	668 391,92 €

Dont coût installation pompe de relevage estimé à 15000€ et visite annuelle d'entretien d'environ 200€ HT/par an et par pompe. Deux pompes sont préconisées. Pas de besoin avéré de fouilles archéologiques

Coût estimé de besoin chauffage : 19663W

Estimation Version Aménagement 1^{er} étage :

Salle RDC	Montant		Total		
	Montant travaux HT	Maitrise œuvre HT	Travaux et MO HT	TVA20%	Total TTC
Temps 2	501 577,08 €	57 165,59 €	558 742,67 €	111 748,53 €	670 491,21 €
TOTAL	501 577,08 €	56 999,36 €	558 742,67 €	111 748,53 €	670 491,21 €

Dont coût élévateur estimé à 45000€ et visite annuelle d'entretien entre 200 et 400€ HT/an

Coût estimé de besoin chauffage : 18690W

Suite à la rencontre sur site avec la DRAC le 24 mars dernier, voici le résumé :

1) La DRAC pourrait envisager une subvention pour les missions de maîtrise d'œuvre, mais à partir de 2027.

2) La DRAC pourrait envisager une subvention pour les travaux, mais à partir de 2028.

3) Seuls les travaux de restauration stricto-sensu sont éligibles, soit

- les 212 868.00 € HT de travaux de la **tranche 1a** (Temps 0 et Temps 1) : travaux préliminaires et extérieurs du Donjon

- les 96 014.28 € HT de travaux de la **tranche 1c** (Temps 3) : Intérieurs Donjon

- Les 100 000€ de la **tranche 1b** (Temps 2) : restauration des façades des communs pourraient eux aussi faire l'objet d'une subvention DRAC.

4) Le pourcentage de subvention pourrait être de 20 à 40% (selon loi de finances de l'Etat années 2027/2028)

TRAVAUX DONJON : Les élus souhaitent approfondir les estimations de travaux concernant le mэрule, les aménagements prévus pour endiguer les infiltrations d'eau, fissures et autres interventions à envisager dans le donjon afin d'estimer au plus près l'enveloppe budgétaire impartie au Temps 0 (travaux d'urgence) : les 46500 €HT sont-ils suffisants ?

[Le complément d'études pour le drainage du donjon par Atelier 27 est annexé à ce compte rendu](#)

TRAVAUX SALLE DE MEDIATION : Les élus s'interrogent sur le coût/ratio au m² des aménagements prévus pour un projet sans reprise de charpente ni de couverture.

- **Projet Version Aménagement RDC :** 129.8m² ; 5149€/m²
- **Projet Version Aménagement 1^{er} étage :** 198.5m² ; 3378€/m²

Les deux propositions sur plans sont annexées au compte rendu.

Il sera demandé à la DRAC un estimatif « moyen » des coûts au m² dans des aménagements et restauration MH.

Les projets seront réétudiés en septembre lors d'un prochain conseil syndical.

C – DIVERS

FONDATION DU PATRIMOINE : Dispositif Pass Patrimoine

Le Pass Patrimoine de la Fondation du patrimoine est proposé à tous à l'année moyennant un abonnement en ligne :

- Abonnement mensuel avec engagement de 12 mois
- 4 formules différentes (solo, couple ou familles)



Ce Pass donne accès gratuitement aux sites partenaires de l'opération.

La Fondation du Patrimoine reverse mensuellement aux sites partenaires la valeur de 80% du billet en cours (soit l'équivalent du billet adulte à tarif réduit) et 50% sur le billet enfant.

Il est proposé ainsi au château de Saint Mesmin d'intégrer le dispositif qui sera testé durant l'été et mis en application à partir des journées du patrimoine 2026.

UN CONTRÔLE DE VALIDITÉ SIMPLIFIÉ

- L'Association du Pass Patrimoine fournit un **QR code physique** à installer à l'entrée du site.
- L'abonné scanne le QR code à l'entrée, afin de vérifier la **validité de son pass** et permettre le **reversement** au gestionnaire du site.



Le gestionnaire du site n'aura pas à scanner la carte Pass Patrimoine. Il devra simplement vérifier visuellement la validité du pass sur l'écran de l'abonné.

Ont déjà acté leur participation les sites suivants :



Proposition retenue

Les membres présents du Conseil Syndical valident la mise en place d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour permettre l'accès « gratuit » aux détenteurs du Pass Patrimoine. La Fondation s'engage à reverser au Château de Saint Mesmin la somme prévue au titre des visites moins le commissionnement convenu à cet effet. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

Les élus soulignent cette bonne opportunité de rejoindre la fondation du patrimoine.

DIVERS

Madame Sylvie RENAUDIN expose aux membres présents les chiffres de recettes du château de Saint Mesmin depuis le 1^{er} janvier 2026, chiffres à la hausse.

2025	Total Visiteurs	CA Total	2026	Total Visiteurs	CA Total
Janvier	0	203,1	Janvier	88	2309
Février	58	788,6	Février	179	2248,6
Mars	545	4768,39	Mars	754	7794,68
Avril	1494	15394,62	Avril	1571	16681,59
TOTAL	2097	21154,71	TOTAL	2592	29033,87

On note une hausse importante des scolaires sur février et mars et une hausse des ventes en Eboutique.

- Madame Sylvie RENAUDIN rappelle que le syndicat Mixte avait demandé aux membres statutaires pour l'année 2026 un complément de 5000€/membre, soit une participation 2026 de 35000€ au lieu de 30 000€.

Seule l'Agglomération du Bocage Bressuirais n'a pas répondu positivement à cette demande. Monsieur Bruno BODIN en charge du dossier souligne que la demande tardive du syndicat mixte fin février 2026 n'a pas favorisé le processus. En effet, le budget 2026 de l'agglomération du Bocage bressuirais avait déjà été voté à hauteur de 30 000€. A voir sur 2027.

- Monsieur LABAEYE propose aussi de lancer une démarche de Mécénat pour financer les futurs travaux. Il sera donc opportun de mettre en place les outils nécessaires administratifs pour que le château de Saint Mesmin puisse recevoir des fonds de mécénat (délibération, etc...)
- Prochaine réunion : Le mercredi 23 septembre 2026, 14h, mairie de Saint Mesmin.

FIN DE SEANCE, acté à 16H00.